25% de musulmans dans des écoles catholiques

19/01/2012 à 10h26

Les inscriptions d'élèves musulmans dans les 59 établissements catholiques de l'Essonne sont en hausse constante. Il y en aurait plus de 2000, soit près de 10% des effectifs.

Les établissements scolaires catholiques du département accueillent de plus en plus d'élèves musulmans. Aucune statistique officielle n'existe, mais, selon la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC), il y aurait **près de 10% d'élèves musulmans sur un total de 22000 dans les 26 écoles, 16 collèges et 17 lycées chrétiens** qu'elle gère dans l'Essonne. « **Dans certains secteurs géographiques, comme à Evry, cela monte à près de 25%** », précise Gérald Omnes, directeur adjoint à la DDEC. Un phénomène en pleine expansion, à l'heure ou deux projets d'établissement scolaire musulman, dont le département est aujourd'hui totalement dépourvu, sont en projet à Evry et à Corbeil.

Cette situation est loin d'être taboue au sein de la communauté musulmane. « L'un de mes fils est allé dans une école chrétienne à Igny », explique Khalil Merroun, le recteur de la mosquée d'Evry-Courcouronnes. Il précise son choix : « **Selon moi, les écoles privées obtiennent de meilleurs résultats. Elles éduquent et construisent un citoyen positif, peut-être plus que l'école publique.** » […}

La cohabitation entre élèves musulmans et catholiques se déroule apparemment sans encombre. « Chacun se sent respecté par rapport à ses croyances. Nous avons aussi des lycéens juifs ou boud0dhistes. Il n'y a aucun prosélytisme. Cela fait vingt ans que je suis directeur d'établissement à Corbeil, je n'ai jamais connu de troubles liés à la religion », confie Laurent Georges, à la tête du lycée polyvalent Saint-Léon. Un

enseignement de « culture générale religieuse » est commun à tous les élèves. […]

La vie quotidienne des établissements concernés n'est pas vraiment modifiée. A la cantine, c'est à la carte. « Il n'y a globalement pas de menus spéciaux, précise Gérald Omnes. **Mais parfois nous évitons quand même le porc.** » En revanche, **les signes religieux musulmans sont proscrits**. « Il n'y a pas de foulard, par exemple. Seuls les signes issus de la tradition chrétienne sont autorisés », poursuit l'adjoint à la direction diocésaine de l'enseignement catholique. […]
Le Parisien